



Recherche

Novembre 2019

Avec la conclusion de l'accord sur la recherche en 1999 dans le cadre des Bilatérales I, la Suisse a établi les fondements d'une pleine participation aux programmes-cadres de recherche (PCR) de l'Union européenne (UE). Les PCR ont pour but de consolider et de coordonner plus efficacement les efforts européens en matière de recherche, notamment dans les domaines suivants: technologies de l'information et de la communication, santé, énergie, nanotechnologies, affaires spatiales et environnement. La Suisse peut profiter d'une participation aux PCR d'un point de vue scientifique, technologique et économique. Suite à l'adoption de l'initiative «Contre l'immigration de masse», la Suisse avait bénéficié uniquement d'une association partielle au 8^e PCR, «Horizon 2020». Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Suisse est associée pleinement au programme.

Chronologie

- 01.01.2017 pleine association de la Suisse au programme «Horizon 2020», le 8^e PCR
- 15.09.2014 association partielle de la Suisse au programme «Horizon 2020»
- 2004–2013 association de la Suisse aux 6^e (2003–2006) et 7^e PCR (2007–2013), conformément aux accords des 16 janvier 2004 et 25 juin 2007
- 01.06.2002 entrée en vigueur de l'accord, la Suisse participe toutefois de façon limitée, «projet par projet»
- 21.05.2000 acceptation de l'accord par le peuple dans le cadre de la votation sur les Accords bilatéraux I (par 67,2% de oui)
- 21.06.1999 signature de l'accord (dans le cadre des Accords bilatéraux I)

Etat du dossier

Dès lors qu'elle a ratifié le Protocole III concernant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie le 16 décembre 2016, la Suisse a participé, à partir du 1^{er} janvier 2017, en tant que pays pleinement associé au 8^e programmes-cadres européens de recherche (PCR) intitulé « Horizon 2020 », allant de 2014 à 2020. Avant cela, la Suisse ne bénéficiait que d'une association partielle. A la suite de l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse » et de la non-signature du Protocole III de l'accord sur la libre circulation des personnes au printemps 2014, la Commission européenne avait en effet décidé de suspendre les négociations sur la pleine association de la Suisse à « Horizon 2020 ». La pleine association permet aujourd'hui aux chercheurs en Suisse de participer de plein droit à tous les volets d'« Horizon 2020 », au programme Euratom et au projet ITER, et d'obtenir à cette fin des subventions de l'UE.

Un 9^e PCR (« Horizon Europe » allant de 2021 à 2027) et d'autres initiatives lancées dans le domaine de la recherche et de l'innovation (programme pour une Europe numérique, programme Euratom, ITER) sont

en cours d'élaboration. Des négociations sont actuellement en cours au sein de l'UE concernant le budget, la base légale et la conception concrète du 9^e PCR. Exclues pour l'heure des discussions, les règles relatives à la participation des pays associés, comme la Suisse, seront traitées ultérieurement. De premières discussions techniques informelles sur Horizon Europe ont déjà eu lieu entre la Suisse et l'UE.

Contexte

Les PCR constituent le principal instrument de l'UE pour mettre en œuvre sa politique scientifique et technologique. Ils ont été mis en place en premier lieu dans le but de favoriser la capacité d'innovation du continent européen à travers une mise en réseau transfrontalière des capacités européennes de recherche. En 1978 déjà, la Suisse avait conclu un accord sur la recherche avec la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) dans le but de renforcer la coopération européenne en la matière. A partir de 1987, les chercheurs suisses ont pris part à certains projets dans le cadre des PCR de l'UE. En tant que pays tiers, la Suisse n'a toutefois pas participé officiellement aux programmes avant 2004 et a financé elle-même sa participation aux différents projets. C'est à partir de

2002, date de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la recherche de 1999, limité dans le temps, que les chercheurs suisses ont eu le droit de participer pleinement à la coopération dans le cadre du 5^e PCR. En raison des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des modalités financières, leur pleine participation ne s'est toutefois concrétisée que plus tard, dans le cadre des deux renouvellements de l'accord : en 2004 pour le 6^e PCR (2003–2006) et en 2007 pour le 7^e PCR (2007–2013). La dernière génération de PCR, « Horizon 2020 », a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de sept ans (jusqu'à fin 2020) et réunit les PCR en cours, jusqu'alors séparés, le programme Euratom et le projet international de réacteur expérimental thermonucléaire ITER.

Horizon 2020 (8^e PCR)

Dotée d'un budget d'environ 80 milliards EUR, la 8^e génération des PCR de l'UE réunit sous un même toit tous les programmes et initiatives actuels de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Horizon 2020 s'articule autour de trois priorités :

- Le pilier « Excellence scientifique » renforce la recherche fondamentale en Europe. Il regroupe les bourses octroyées par diverses organisations renommées : le Conseil européen de la recherche (CER), les actions Marie Skłodowska-Curie, le programme « Future and Emerging Technologies » (comme le projet « Human Brain » de l'EPF Lausanne) ainsi que des infrastructures de recherche.
- Le pilier « Primauté industrielle » se focalise sur les investissements en recherche et développement dans des domaines prioritaires de l'industrie, tels que les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies ou les activités spatiales. Un soutien financier est en outre accordé à des entreprises innovantes, en particulier des PME.
- Le pilier « Défis sociétaux » vise à rassembler des ressources et des connaissances issues de plusieurs domaines, disciplines et technologies pour relever des défis sociétaux cruciaux (p. ex. dans les domaines du climat, de l'environnement, de l'énergie ou des transports).

Pleine association de la Suisse depuis 2017

La pleine association de la Suisse au programme « Horizon 2020 » permet aux acteurs de la recherche en Suisse (instituts de recherche, entreprises, particuliers) d'œuvrer sur un pied d'égalité avec les partenaires des Etats membres de l'UE. Cela signifie en particulier que les partenaires suisses des projets reçoivent directement des fonds de la Commission européenne.

En tant qu'Etat associé, la Suisse bénéficie en outre d'un droit de parole au sein des différents comités de pilotage et de consultation chargés de la mise en œuvre des PCR.

Portée de l'accord

Le bilan du 7^e PCR a été positif pour la Suisse: les contributions versées par la Suisse (2,26 mia. CHF) ont en effet entraîné un retour de fonds de près de 110% (retour financier net de 219 mio. CHF) sous la forme de soutiens à des projets de recherche suisses, soit 4,2% de l'ensemble des contributions engagées.

Par contre, en ce qui concerne le programme « Horizon 2020 », la participation de la Suisse s'est avérée initialement moins importante. Ce recul était lié au statut transitoire d'association partielle de la Suisse, à l'incertitude que cela impliquait concernant sa participation et à certaines parties de programmes devenues entre-temps inaccessibles aux instituts suisses de recherche. La participation de la Suisse a de nouveau augmenté depuis 2016, mais reste dans l'ensemble inférieure au niveau atteint pour le 7^e PCR. Les indicateurs les plus parlants qui reflètent cette situation sont la baisse des participations suisses, qui passent de 3,2% dans le 7^e PCR à 2,4% actuellement dans le cadre du « Horizon 2020 », la baisse des coordinations suisses, qui passent de 3,9% à 2,6%, ainsi que la diminution de la part des financements obtenus par les institutions de recherche suisses, qui passe de 4,3% à 3,5% du total des financements alloués jusqu'ici dans le cadre d'« Horizon 2020 ».

Entre 2014 et fin 2017, les contributions versées par la Suisse à l'UE se sont montées à 724 millions CHF. Sur la même période, les financements de recherche européens alloués aux institutions de recherche suisses ont atteint 654 millions CHF. À ce jour, le montant des contributions obligatoires versées par la Suisse à l'UE est donc supérieur de 70 millions CHF à celui des financements européens alloués à des participants suisses.

Lien vers le document PDF

www.dfae.admin.ch/europe/recherche

Renseignements

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Tél. +41 58 462 96 90, europrogram@sbfi.admin.ch
www.sefri.admin.ch

Direction des affaires européennes DAE
Tél. +41 58 462 22 22, europa@eda.admin.ch
www.dfae.admin.ch/europe